

Niveau 7 (BAC+5)

LE MÉTIER

Le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale oriente, élabore et conduit l'action d'un ou plusieurs établissements ou services du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire.

Il participe à l'élaboration de projets stratégiques territoriaux, apporte une expertise fondée sur la connaissance de son champ d'intervention et guidée par une exigence éthique et déontologique de l'intervention sociale.

Il pilote le projet d'établissement ou de service et met en œuvre une démarche d'évaluation. Il est garant de l'exercice des droits et des libertés des personnes accueillies ou accompagnées et crée les conditions de la participation des personnes à la vie de l'établissement ou du service et de leur autodétermination.

Il assure le management, conçoit et met en œuvre une organisation du travail. Il pilote la gestion des ressources humaines. Dans ce cadre, il conduit les politiques de formation, de qualification et de recrutement. Il est responsable de la gestion économique, financière et logistique de l'établissement ou du service.

LIEUX D'INTERVENTION

Établissements du champ de l'action sociale, médico-social et sanitaire. Secteur privé non lucratif, secteur privé lucratif et secteur public.

DÉBOUCHÉS & ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Les postes occupés peuvent être :

- Directeur d'établissement
- Directeur de pôle
- Directeur médio-social, ...

SE FORMER AUX MÉTIERS DU MANAGEMENT DANS UNE OPTIQUE ÉMANCIPATRICE

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE (CAFDES)

FORMATION MANAGERIALE DE NIVEAU: 7 (RNCP 36838)

<u>Arrêté du 27 août 2022</u> Certificat du ministère chargé des affaires sociales

PUBLIC CONCERNÉ

Voir la partie « Prérequis »

QUELQUES INDICATEURS

70%

100%

de réussite en 2023

d'insertion professionnelle à 6 mois (2023)

DURÉE DE LA FORMATION

FORMATION ENALTERNANCE

25 mois

à raison de 4 à 5 jours par mois (4 semestres soit 120 ECTS) 700h de formation théorique 510h de formation pratique

RENTRÉE: SEPTEMBRE 2025-SORTIE: OCTOBRE 2027

LIEU DE FORMATION & NOMBRE DE PLACES

Site de Rouen (76) IDS Normandie Allée de Flore 76380 Canteleu 20

Places en formation continue pour la rentrée 2024

CONTACTS

INFO: INSCRIPTION / SÉLECTION

SERVICE ADMISSION

02.32.83.25.24 admission@idsnormandie.fr

ORIENTATION - DISPENSE/ALLEGEMENT - FINANCEMENT

Responsable de formation : Regis Pierret Secrétariat pédagogique : Alexia Acart 02 32 83 25 82 - cafdes@idsnormandie.fr IDS Normandie Allée de Flore BP118 76380 Canteleu



CERTIFICAT D'APTITUDE DE NIVEAU 7 : CAFDES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif général de la formation est d'acquérir et/ou de conforter les savoirs nécessaires au développement des compétences dans l'exercice du métier de directeur :

- Être capable de construire sa pratique professionnelle de directeur en tenant compte des savoirs déjà acquis et des nouveaux apports de la formation, qu'ils soient théoriques, pratiques, déontologiques ou éthiques;
- Obtenir la reconnaissance professionnelle par la certification CAFDES;
- Développer ses capacités personnelles et professionnelles.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation a pour objectifs de vous amener à :

- Connaître et comprendre le contexte de l'intervention sociale ;
- Identifier les besoins et attentes des usagers ;
- Concevoir et actualiser le projet d'action sociale ;
- Organiser et conduire stratégiquement la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service;
- Mobiliser les ressources humaines et financières ;
- Évaluer et contrôler la qualité des prestations.

ORGANISATION ET CONTENU DE LA FORMATION

La formation CAFDES est organisée autour de quatre blocs de compétences :

- BC 1: Participer à l'élaboration de projets stratégiques en lien avec la mise en oeuvre des politiques publiques (196 h)
- BC 2 : Définir et piloter le projet d'établissement ou de service (154 h)
- BC 3 : Manager et gérer les ressources humaines de l'établissement ou du service (196 h)
- BC 4 : Gérer les volets économique, financier et logistique de l'établissement ou du service (154 h)

La formation CAFDES peut être dispensée selon deux modalités

Mod. 1: Inscription dans une démarche d'acquisition de la certification globale: L'ensemble de la formation est dispensée de manière discontinue sur une amplitude de 25 mois. Elle comporte 700 h de formation théorique et 510 h de formation pratique.

Mod. 2: Inscription dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences: Le nombre d'heures de formation varie en fonction du nombre de blocs de compétences à acquérir.

Une durée minimale de **formation pratique** est attribuée à chaque bloc de compétences :

- 154 heures pour le bloc de compétences 1
- 147 heures pour le bloc de compétences 2
- 133 heures pour le bloc de compétences 3
- 76 heures pour le bloc de compétences 4

Le candidat s'inscrivant dans cette démarche d'acquisition par bloc de compétences suivra uniquement les enseignements dispensés pour le ou les blocs de compétences qu'il souhaite certifier

formation pratique

La formation pratique peut se dérouler sur deux sites distincts.

Les candidats en situation d'emploi dans le secteur social ou médicosocial peuvent réaliser la formation pratique au sein de leur organisation d'emploi, sous réserve de l'effectuer dans un service distinct de celui où ils exercent et auprès d'un public différent.

Les candidats en fonction de directeur ou directeur adjoint d'établissement ou d'unité d'intervention sociale peuvent, le cas échéant, effectuer une partie de la formation pratique sur le poste occupé.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les modalités pédagogiques sont multiples alternant savoirs théoriques, méthodologiques et pratiques. Tout au long du parcours de formation, selon les objectifs d'apprentissages, le scénario pédagogique conçu par le formateur peut comprendre des cours et TD.

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Chaque bloc est validé par deux notes : une épreuve ponctuelle en cours de formation et une épreuve de certification.

Les quatre épreuves de certification sont les suivantes :

3 épreuves organisées par l'EHESP, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique :

- BC2 Production et soutenance d'un mémoire professionnel.
- BC3 Écrit de 4 h portant sur le management et la gestion des ressources humaines.
- BC4 Écrit de 4 h portant sur la gestion économique, financière et logistique.

1 épreuve déléguée au centre de formation :

BC1 - Rédaction et soutenance d'une Note d'Aide à la Décision (NAD).

Chaque bloc de compétences est validé séparément et sans aucune compensation des notes avec les autres blocs. Le Certificat d'Aptitude est acquis lorsque le candidat a validé l'ensemble des blocs de compétences.

DISPOSITIFS POUR RÉUSSIR

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE POOUR VOTRE PROJET DE FORMATION

Accompagnement collectif et individuel tout au long du parcours par un référent pédagogique, articulant les expériences de terrain et les apports théoriques et conceptuels.

ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE FORMATION

http://bit.ly/presentation-services-outilsnumeriques.

Accès à un référent numérique de proximité.

CENTRE DE RESSOURCES

sur site et en ligne Avec l'appui des documentalistes.

CERTIFICAT D'APTITUDE DE NIVEAU 7 : CAFDES

MODALITÉS D'INSCRIPTION / ADMISSION

PRÉREQUIS Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes (art. 2 de l'arrêté du 27 août 2022):

- ✓ Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) au moins de niveau 6 du cadre national des certifications.
- Étre titulaire d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au RNCP au niveau 5 du cadre national des certifications.
- Étre en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.

Sont ADMIS DE DROIT EN FORMATION suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- ✓ Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ;
- ✓ Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du CAFDES ou plusieurs blocs de compétences.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

Candidat relevant de l'article 2 de l'arrêté du 27 août 2022

- ✓ S'inscrire et constituer un dossier de candidature
- ✓ Avoir satisfait avec succès à l'épreuve d'admission (les modalités de sélection sont identiques quelle que soit la démarche d'acquisition de la certification choisie (globale ou de bloc)
- ✓ Bénéficier d'un financement

Pour connaître les pièces à fournir, se référer au règlement des épreuves d'admission à la formation : http://bit.lv/reglement-epreuves-admission

L'épreuve d'admission :

Epreuve orale de sélection d'une durée de 30 minutes. Elle est destinée à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de direction, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Elle consiste en un entretien à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat.

Les modalités de sélection sont identiques pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de la certification globale ou pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences.

Site de formation accessible aux personnes à mobilité réduite.

Aménagements de formation étudiés pour des personnes en situation de handicap avec le soutien d'un référent handicap.

CALENDRIER

Inscriptions

Session 1 : du 2 décembre 2024 au 8 janvier 2025 **Session 2 :** du 14 janvier 2025 au 19 mai 2025 **Session 3 :** du 27 mai 2025 au 11 septembre 2025

Épreuve orale : **S1 :** 8 fév. 2025 | **S2 :** 24 juin 2025 | **S3 :** 14 oct. 2025 Résultat d'admission : **S1 :** 7 avr. 2025 | **S2 :** 11 juil. 2025 | **S3 :** 28 nov. 2025

Réunion d'information:

En attente des prochaines dates

S'inscrire: http://bit.ly/reunion-info-cafdes

Autres dates éventuelles : consulter http://bit.ly/calendrier-admissions

DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

À l'entrée en formation, les candidats inscrits feront l'objet d'un bilan de positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. À l'issue de ce positionnement, ils pourront bénéficier de dispenses de formation et de certification et/ou d'allègements de formation.

L'allègement peut porter sur la période de formation théorique ou sur la période de formation pratique. Toutefois la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers.

Les candidats en fonction d'encadrement dans le secteur de l'action sociale ou médico-sociale bénéficient d'un allègement de formation pratique pouvant être porté à deux tiers.

Les titulaires du CAFERUIS sont dispensés de certification du BC1.

Les titulaires du DEIS sont dispensés de certification des BC1 et BC2. Ils peuvent également bénéficier d'allègement de formation sur les autres blocs.

La dispense d'un bloc de compétence entraîne sa validation ainsi que la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

COÛT

Frais d'admission (épreuve orale) 170€

Coût pédagogique:

- Parcours complet : 14 700€*

Parcours personnalisé : nous consulterPar bloc de compétences : Nous consulter

FINANCEMENT

Sous réserve d'éligibilité, vous pouvez bénéficier d'un financement :

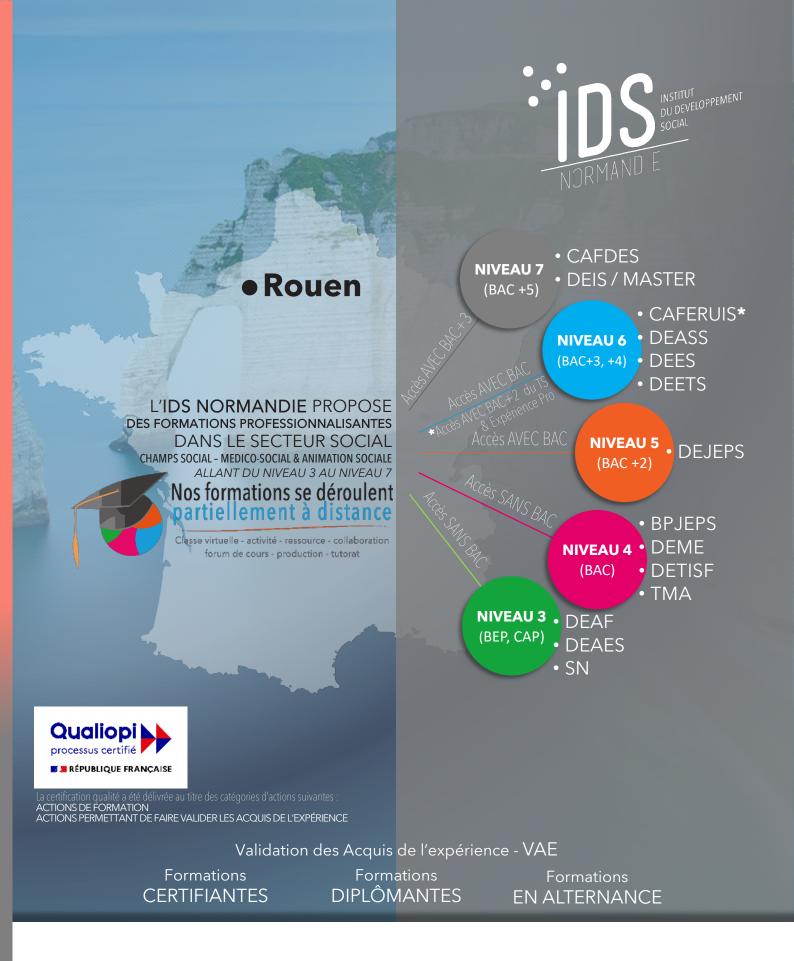
- Éligible au CPF: Code CPF 239670
- Employeur(s)
- OPĆO
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

Nous vous invitons à vous renseigner sur les modes de financement possibles auprès du service Admission ou du secrétariat pédagogique sinon consultez le lien http://bit.ly/financement-formation-pro

INSCRIPTION

Inscription sur notre site : http://idsnormandie.fr/
Depuis le menu choisir "Admission" > S'inscrire







IDS NORMANDIE CANTELEU (ROUEN)

ALLÉE DE FLORE BP 118 - 76380 CANTELEU www.idsnormandie.fr - contact@idsnormandie.fr - 02 32 83 25 00

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



